ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATURES À UN COURS

OBJECTIF

Fournir les lignes directrices permettant de vérifier que les candidatures répondent aux conditions d'admission et possèdent les préalables pour être admissibles à un cours menant à un certificat de formation.

DOMAINE D'APPLICATION

Les cours pour lesquels le Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec (IMQ) délivre un certificat de formation aux participantes et aux participants

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord et règle I/8 de la convention STCW

RESPONSABILITÉ

L'application de la procédure relève de la gestion du CFMU

La vérification de l'admissibilité des candidatures est effectuée par le personnel de soutien affecté aux inscriptions.

PROCÉDURE

Les conditions d'admission incluent les critères d'admission, les préalables ainsi que certaines conditions qui pourraient s'appliquer (notamment le numéro CDN).

À l'inscription, la candidate ou le candidat doit remplir un formulaire de demande d'inscription, prendre connaissance de la politique d'annulation et de la déclaration d'aptitude et fournir les informations ainsi que les documents exigés. Seulement par la suite, il peut y avoir admission de la personne. Ces documents sont archivés dans le dossier du cours.

L'IMQ peut exiger que la candidate ou le candidat fournisse un document produit par Transports Canada confirmant le ou les cours qui doivent être suivis et les conditions qui doivent être respectées. S'il y a lieu, la candidate ou le candidat doit aussi satisfaire aux conditions particulières d'admission au cours ou au programme établies par le Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec.

Dans le cas d'une formation nécessitant le port d'un appareil respiratoire isolant (APRIA) ou tout autre appareil de protection respiratoire à pièce faciale ajustée, incluant les tests d'étanchéité (fit test), certaines conditions (décrites à l'annexe **SGQ-IMQ-SFC-05-A1**) doivent être respectées par la candidate ou le candidat.

Un tableau dans lequel on retrouve les conditions d'admission et les préalables à chacun des cours est disponible pour le personnel de soutien affecté aux inscriptions et à la vérification de l'admissibilité aux cours. La mise à jour annuelle de ce tableau est sous la responsabilité de la gestion du CFMU.